



N°13616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR X LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
LA DESTRUCTION *
LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SAS Centrales Photovoltaïques de la Meyne**
Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) : **BOUKEBBOUS Sofiane**
Adresse : N° : **43** Rue : **Boulevard des Bouvets (CS 90310)**
Commune : **Nanterre Cedex**
Code postal : **92 741**
Nature des activités : **Production d'électricité**
Qualification : **Directeur de zone Sud-Est et Outre-Mer**

B. IDENTIFICATION DES SPÉCIMENS

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	Zerynthia polyxena	Quelques unités à quelques dizaines (œufs et larges)	Le projet photovoltaïque entraîne la destruction d'une faible partie (10 mètres linéaire / 195 mètres linéaire) d'une station abritant l'Aristolochie à feuilles rondes en bordure d'un fossé agricole à l'ouest du bassin de Cagnan-Raphaëlis (commune d'Orange - 84). Cela représente moins de 1% des habitats favorables à la Diane sur la zone d'étude. Les travaux prévus n'entraînent pas de remise en cause de la pérennité de la population, de son état de conservation et du bon accomplissement des cycles biologiques au vu du très faible linéaire d'habitat détruit mais il est toutefois proposé un déplacement de la plante hôte et des chenilles au préalable des travaux vers des habitats favorables présents à proximité.
	Diane		

(1) Nature des spécimens, sexes, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

	Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux cultures
X	Sauvetages de spécimens	Prévention de dommages aux forêts
X	Conservation des habitats	Prévention de dommages aux eaux
	Inventaire de population	Prévention de dommages à la propriété
	Étude écoéthologique	Protection de la santé publique
	Étude génétique ou biométrique	Protection de la sécurité publique
	Étude scientifique autre	X Motif d'intérêt public majeur
	Prévention de dommages à l'élevage	Détention en petites quantités
	Prévention de dommages aux pêcheries	Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Cette demande de dérogation concerne un projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur des parcelles occupées par des bassins écreteurs de crue / Cf. dossier de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées joint pour plus de précisions

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(renseigner l'une des rubriques suivant en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU D'ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : [Ci-paragraphe ci-dessous](#)

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

[Les chenilles seront prélevées préalablement aux travaux sur la section d'habitat devant être impactée pour passage d'une piste d'accès et relâchées immédiatement à proximité sur des stations abritant sa plante hôte non concernées par les travaux](#)

[Cf. dossier de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées joint pour plus de précisions \(mesure de réduction MR6 concernant la Diane\)](#)

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation de sources sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser : [œufs et chenilles de Diane](#)

Destruction des animaux Par des animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : [création d'une piste d'accès d'environ 10 m de large](#)

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION

Formation initiale en biologie animale Préciser : [Ingénieur écologue, spécialisé en faune méditerranéenne](#)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : [Durée de la construction et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque](#)
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

Départements : [Vaucluse \(84\)](#)

Cantons : [Orange](#)

Communes : [Orange](#)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés

Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population concernée : [Préservation, entretien et gestion conservatoire des stations présentes dans le périmètre des parcs photovoltaïque sur toute la durée d'exploitation](#)

Cf. dossier de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées joint pour toutes précisions

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : -

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : [Bilan des suivis écologiques transmis aux services de l'Etat](#)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Montpellier

Le 10/02/2025

Votre signature

